

MO RA notaires

INFORMATIONS SUR LE TARIF

I /TARIF REGLEMENTE

Les actes et prestations soumis au tarif règlementé sont consultables en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000032132058>

II /TARIF DES ACTES ET PRESTATIONS NON SOUMIS AU TARIF REGLEMENTE

DROIT IMMOBILIER

- Promesse de vente : 300 € HT soit 360 € TTC
- Procuration : 50 € HT soit 60 € TTC
- Engagement suite à ordre irrévocable 100 € HT soit 120 € TTC
- Obtention représentant accrédité pour plus-value immobilière : 300 € HT soit 360 € TTC
- Rédaction acte de substitution : 100 € HT soit 120 € TTC
- Rédaction avenant à promesse de vente : 100 € HT soit 120 € TTC

DROIT DE LA FAMILLE

Testament olographe :

- o Aide à la rédaction d'un testament simple : 100 € HT soit 120 € TTC
- o Aide à la rédaction d'un testament complexe : sur devis

- Succession :

- o Clôture de comptes bancaires : 100 € HT soit 120 € TTC par organisme bancaire
- o Règlement de facture : 30 € HT soit 36 € TTC par facture
- o Compte de clôture de succession sous seing privé (sur devis)
- o Acte de renonciation à succession : 300 € HT soit 360 € TTC
- o Déclaration d'option : 300 € HT soit 360 € TTC
- o Assistance et conseil dans une succession ouverte chez un confrère : 300 € HT soit 360 € TTC/heure avec un minimum de 1500 € HT soit 1800 € TTC

- Divorce :

- o Simulation d'état liquidatif non suivi de la signature de l'acte authentique :
 - 600 € HT soit 720 € TTC pour un état liquidatif simple (sans rétablissements, sans comptes entre époux, sans compte d'administration, sans récompenses ou créances entre époux)
 - De 1000 € HT soit 1200 € TTC à 3.000 € HT soit 3.600 € TTC pour les autres cas suivant complexité

DROIT DES SOCIETES ET DROIT COMMERCIAL

- Rédaction de statuts :

- o Statuts simples : 1.500 € HT soit 1.800 € TTC
- o Statuts complexes : 2.500 € HT soit 3.000 € TTC

DIVERS

- Acte de dépôt de pièces (hors convention de divorce) : 600 € HT soit 720 € TTC
- Certification de signature : 100 € HT soit 120 € TTC
- Certification de copie conforme 100 € HT soit 120 € TTC
- Convention de quasi-usufruit : 1 % HT du montant soumis à quasi-usufruit avec un minimum de 1.500 € HT soit 1.800 € TTC et un maximum de 4.000 € HT soit 4.800 € TTC
- Versement de fonds sur un compte hors SEPA : 200 € HT soit 240 € TTC

NEGOCIATION IMMOBILIERE

- Mandat de vente :
 - de 0 € à 399.999 €..... 4,17 % HT soit 5.00 % TTC maximum
 - de 400.000 € à 999.999 €. 3,33 % HT soit 4,00 % TTC maximum –
 - au dessus de 1.000.000 €. 2,5 % HT soit 3,00 % TTC maximum
- Honoraires minimum : • 5.000 € HT soit 6.000 € TTC